



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 13 mars 2018 à 20 heures 30 minutes
Salle du Conseil - Mairie de Jarnioux

Présents :

M. AUJOGUE Yvan, M. BOLAC Jean-Christophe, M. BOST Joël Pierre, M. DE CHALENDAR Yves, Mme DESSAINTJEAN Agnès, M. DURAND Brice Jacques, M. GOUTTENOIRE Bruno, M. LE GOFF Dominique, M. MARTINEZ Daniel Antoine Roger, Mme PEROTTI Eliane Anne Marie, Mme PRISSET Bénédicte Lucienne, Mme TUM Audrey, Mme VIDAL Nathalie Maria Christine

Procuration(s) :

Mme CHAPPELAND Dominique Alice Marie donne pouvoir à M. DE CHALENDAR Yves

Absent(s) :

M. BOUET Xavier

Excusé(s) :

Mme CHAPPELAND Dominique Alice Marie

Secrétaire de séance : M. LE GOFF Dominique

Président de séance : M. DE CHALENDAR Yves

1 - Adoption du Procès Verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2018

Le Procès Verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2018 est adopté.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Approbation du Compte de Gestion 2017

Monsieur DURAND présente le Compte de Gestion 2017, établi par le Comptable du Trésor.

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|-----------------|---------------------|-----------------|---------------------|
| Recettes | 504 904,77 € | Recettes | 626 550,81 € |
| Dépenses | - 374 942,32 € | Dépenses | - 87 208,00 € |
| Résultat | 129 962,45 € | Résultat | 539 342,81 € |

RESULTAT GLOBAL : 669 305,26 €

Après avoir constaté l'identité des sommes figurant au Compte Administratif et au Compte de Gestion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de Gestion 2017 établi par le Comptable du Trésor.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 1)

3 - Approbation du Compte Administratif 2017

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Brice Durand, Adjoint en charge des Finances, pour présenter le Compte Administratif 2017.

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|-----------------|---------------------|-----------------|---------------------|
| Recettes | 504 904,77 € | Recettes | 626 550,81 € |
| Dépenses | - 374 942,32 € | Dépenses | - 87 208,00 € |
| Résultat | 129 962,45 € | Résultat | 539 342,81 € |

RESULTAT GLOBAL : 669 305,26 €

Après échanges, le Maire se retire
et la séance est présidée par Monsieur Joël BOST doyen d'âge, qui fait procéder aux votes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le Compte Administratif 2017.**

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 1)

Retour du Maire qui reprend la présidence de la séance.

4 - Etude des demandes de subventions 2018

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues selon le tableau ci-joint.

| Association | montant demandé | Montant alloué |
|---|------------------------|-----------------------|
| Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques | non précisé | 0 € |
| ADAPEI 69 | 150 € | 0 € |
| Association Française des Sclérosés En Plaques | 200 € | 0 € |
| AMICALE PERSONNES AGEES JEAN BOREL | non précisé | 100 € |
| ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS - CATM | 100 € | 100 € |
| ASSOCIATION MAINS D'ARGILE | 1 000 € | 750 € |
| ASSOCIATION VIVONS JARNIOUX | pas de demande | 0 € |
| CLUB SOLEIL AUTOMNE | 100 € | 100 € |
| DOCTEUR CLOWN | non précisé | 0 € |
| ENTRAIDE TARARIENNE | non précisé | 0 € |
| FONDATION DE FRANCE | pas de demande | 0 € |
| INTER CLASSES DES CONSCRITS DE JARNIOUX | 250 € | 250 € |
| LA COMPAGNIE DES LOISIRS | pas de demande | 0 € |
| L'EPICERIE CULTURELLE | pas de demande | 0 € |
| L'OMBRE DES MOTS | 500 € | 500 € |
| RESTAURANT DU COEUR | non précisé | 0 € |
| SOU DES ECOLES DE JARNIOUX | 600 € | 600 € |
| SYNDICAT D'INITIATIVE DE JARNIOUX | 300 € | 250 € |
| TELETHON | non précisé | 0 € |
| TOTAUX | 3 200 € | 2 650 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le premier tableau d'attribution des subventions pour l'année 2018, s'élevant à 2 650 € ;
- d'ouvrir les crédits nécessaires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4.1 - Etude de demande de subventions 2018 suite

Monsieur le Maire présente la demande de subvention suivante :

| Association | Montant demandé | Montant alloué |
|--------------------|------------------------|-----------------------|
| A l'Ombre du Chêne | 220 € | 220 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver l'attribution de la subvention pour l'année 2018 ;
- d'ouvrir les crédits nécessaires.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 1)

4.2 - Etude de demande de subvention 2018 suite 2

Monsieur le Maire présente la demande de subvention suivante :

| Association | Montant demandé | Montant alloué |
|--------------------|------------------------|-----------------------|
| ADELCA | 150 € | 150 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver l'attribution de la subvention pour l'année 2018 ;
- d'ouvrir les crédits nécessaires.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 1)

4.3 - Etude de demande de subvention 2018 suite 3

Monsieur le Maire présente la demande de subvention suivante :

| Association | Montant demandé | Montant alloué |
|----------------------------------|------------------------|-----------------------|
| ADMR du Coeur des Pierres Dorées | 1 397 € | 2 000 € |

Calculée sur une prévision d'intervention. Il est proposé de fixer à 2 000 € pour tenir compte de l'augmentation possible du nombre d'interventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver l'attribution de la subvention pour l'année 2018 ;
- d'ouvrir les crédits nécessaires.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 7, Contre : 5, Abstention : 2)

4.4 - Etude de demande de subvention 2018 suite 4

Monsieur le Maire présente la demande de subvention suivante :

| Association | Montant demandé | Montant alloué |
|------------------------|------------------------|-----------------------|
| Licence IV de Jarnioux | 250 € | 250 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver l'attribution de la subvention pour l'année 2018 ;
- d'ouvrir les crédits nécessaires.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 1)

5 - SYDER : Groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible pour la commune de bénéficier de commandes groupées pour l'achat d'électricité alimentant des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés, ainsi que ceux de l'acte d'adhésion à cette convention ;

AUTORISE l'adhésion de la commune de Jarnioux au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés ;

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ;

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 3)

6 - SYDER : Représentation de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de Monsieur Xavier BOUET de son poste de suppléant auprès du Syder. Poste auquel il a été élu le 15 avril 2014 selon la délibération 2014/0014.

Il doit donc être désigné un nouveau suppléant.

Le Conseil Municipal élit au poste de délégué suppléant auprès du Syder : Monsieur Brice DURAND

VOTE : ELU à l'unanimité

7 - Assistance juridique de 1° niveau : proposition de prestations société SVP

Le Maire fait part d'une proposition d'abonnement par l'intermédiaire de la CAVBS à un service d'Assistance juridique de 1° niveau.

Il s'agit d'un contrat « Référence » qui inclut un nombre de dossiers illimité et des réponses orales étayées par des écrits sources. Le contrat serait porté par la CAVBS mais chaque commune disposerait d'un accès. Le tarif proposé, soit 410 € par mois, pourrait être divisé par le nombre de communes intéressées et l'Agglo refacturerait le coût pour chacune des communes.

Le Maire rappelle qu'un contrat de même type a été signé avec le CDG69.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE de souscrire au service d'Assistance juridique de 1° niveau auprès de la société SVP.

VOTE : Rejetée à l'unanimité

8 - Fondation du patrimoine

Le Maire donne lecture du mail reçu de la Fondation du Patrimoine :

Bonjour madame,

Comme convenu à l'instant au téléphone, je vous explique en quoi la Fondation du patrimoine pourrait vous aider pour la restauration de votre patrimoine.

La Fondation dispose d'un outil pour aider les communes à financer leurs projets de restauration du patrimoine : la souscription. Il s'agit d'une collecte de dons défiscalisables. En passant par la Fondation, vous bénéficiez d'une meilleure visibilité (réseau de donateurs national, page dédiée sur notre site internet...) et d'un accompagnement administratif (envoi des courriers de remerciements, des reçus fiscaux...) et technique.

*Dans votre secteur, l'ouverture d'une souscription permet également de pouvoir recevoir des **abondements** supplémentaires de la part du club de mécènes. Le prochain comité avec les mécènes aura lieu le 22 mars.*

Mme Orcel de l'animation du patrimoine de Villefranche-sur-Saône nous a parlé de deux projets que vous avez sur votre commune : la chapelle sainte Catherine et le viaduc du Tacot.

Pour vous aider dans la réalisation de ces projets, nous vous proposons donc de monter des dossiers de souscription (formulaire en pièce jointe) et de nous renvoyer les dossiers avant le 15 mars afin que nous puissions présenter votre projet aux mécènes.

Les délais sont serrés mais nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans ce montage.

*Je vous remercie par avance pour votre retour,
Et vous souhaite une bonne journée,*

Avec mes meilleures salutations,

Rosanne Charnay,

FONDATION DU PATRIMOINE

Chargée de mission

(Haute-Savoie, Isère, Loire, Savoie)

Le Maire indique que 2 projets pourraient relever de cette proposition:

* Le Viaduc

* la Chapelle Sainte Catherine.

Un débat doit s'instaurer sur ce choix.

Compte tenu des délais très courts (dossier à retourner avant le 15 mars 2018) et dans l'attente de précisions de la part de la Fondation de France, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE de surseoir à la décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que le conseil d'école réuni le 1^{er} février 2018 a émis un avis favorable à une organisation du temps scolaire sur 4 jours (mercredi libéré) à compter du 1^{er} septembre 2018. Une demande a donc été faite en ce sens à l'Inspecteur d'Académie qui dans son courrier en date du 27 février dernier donne son agrément à cette proposition.
Madame DESSAINTJEAN précise que le centre aéré de Liergues devrait ouvrir en journée complète les mercredis et pourra de nouveau accueillir les enfants de Jarnioux.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Région reçu le 2 mars dernier concernant notre demande de subvention régionale en vue de la réhabilitation de la salle des fêtes et de la création d'un restaurant scolaire. Notre demande sera présentée aux élus régionaux.
Il informe également qu'une demande de subvention a été envoyée à la Préfecture pour la DETR et la FSIL.
- Monsieur DURAND informe que les dossiers d'appel d'offre pour le Marché de maîtrise d'œuvre portant sur des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et construction d'un restaurant scolaire ont été étudiés et que 3 dossiers ont été retenus. Il indique que 34 dossiers ont été déposés et que les dossiers étaient de qualité.
Nous allons maintenant passer à la phase 2 et qu'une aide va être demandée à la CAVBS afin de nous accompagner dans cette nouvelle phase.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame LAMURE Elisabeth, Sénateur, dans lequel elle fait part d'une demande d'un couple qui souhaite acquérir des parcelles de vignes et de prés d'une surface minimum d'une douzaine d'hectares, en vue d'installer une exploitation Agricole-Viticole pérenne. En cas de possibilité, il convient de lui communiquer les éléments.
- Monsieur DURAND informe qu'à la suite d'une panne de lampadaire signalée et non traitée, un contact a été pris avec la société SOBECA (qui effectue les travaux du SYDER) qui a indiqué qu'une intervention n'était pas possible compte tenu du type de lampe installée.
Un remplacement par LED devra être étudié. Ce type d'opération impose que des contacts soient pris avec le SYDER pour un traitement global de ces changements qui seront sources de dépenses importantes, du fait du mauvais état des canalisations électriques.
- Monsieur le Maire fait part d'une demande d'un habitant de la commune qui souhaite savoir si la salle des fêtes pourra être mise à disposition gracieusement lors des funérailles d'une personne qui a acheté une concession au cimetière communal mais qui ne réside plus sur la commune de Jarnioux.
L'ensemble des membres du Conseil maintient la décision prise le 30 janvier 2018 et précise que seuls les habitants de la commune pourront utiliser gratuitement la salle des fêtes pour une réception organisée à l'issue de la célébration des funérailles.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Villefranche sur Saone nous informant que le Tribunal de Grande Instance de Villefranche s/s était gravement menacé par la réforme de la justice qui s'annonce, à savoir, un transfert partiel des compétences des petites et

moyennes juridictions au profit des grandes juridictions. Ce transfert entraînerait des délais de traitement des affaires beaucoup plus longs. Pour information, une procédure de divorce aujourd'hui initiée à Lyon entraîne une convocation à une audience à 6 mois en moyenne quand la même action à Villefranche s/s génère une audience à 7 semaines en moyenne seulement.

Monsieur le Maire procède à la lecture du texte de vœu proposé au Conseil Municipal.

« Connaissance prise :

- de l'annonce le 6 octobre 2017 du lancement des « Grands chantiers de la Justice » impliquant une réforme de l'organisation judiciaire faite par Madame BELLOUBET, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.
- du bon fonctionnement du TGI de VILLEFRANCHE SUR SAONE et des courts délais dans lesquels les décisions sont rendues.
- du risque de la superposition des Collectivités Territoriales sur les juridictions :
 - o une Cour d'Appel par Région,
 - o un TGI par Département
 - o et de la transformation des implantations judiciaires, ce qui signifie que le TGI de VILLEFRANCHE SUR SAONE deviendrait une émanation du TGI de LYON.

Le Conseil Municipal de Jarnioux forme le vœu :

- **du maintien du TGI de VILLEFRANCHE SUR SAONE, pour le Département du RHONE (hors métropole), dans la plénitude de ses compétences actuelles c'est-à-dire sans transfert, même partiel, d'une partie du contentieux vers les juridictions lyonnaises**
- **et du maintien des juridictions rattachées que sont :**
 - o **le TRIBUNAL DE COMMERCE,**
 - o **le CONSEIL DES PRUD'HOMMES**
 - o **et le TRIBUNAL DES AFFAIRES DE LA SECURITE SOCIALE. »**

L'ensemble des membres du Conseil décide unanimement de voter cette motion.

- Monsieur le Maire informe que les fréquences de la TNT changent le 24 avril 2018. Cette opération aura un impact direct pour les téléspectateurs recevant la télévision par antenne râteau. Il demande à l'ensemble des membres du Conseil de bien vouloir relayer cette information notamment auprès des personnes âgées.
- Madame DESSAINTJEAN demande quand aura lieu la réparation de la bouche d'égout située route des Pierres Dorées. Monsieur le Maire lui indique que c'est le SMAPS qui gère ce dossier et qu'une expertise est en cours.
- Madame VIDAL tient à remercier les membres du Conseil pour la distribution des flyers pour la Réunion Publique de l'Agenda 21 et la Ballade Nocturne. Elle indique que 8 personnes sont déjà inscrites à la découverte du chant des chouettes.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 3 avril 2018 et non pas le 10 avril.

Fin de séance à 23 heures

Fait à JARNIOUX
Le Maire,

